

Concours d'éloquence.

Des lycéens rejouent un fait divers de 1857

Des lycéens de Vernon et Pont-Audemer se sont affrontés en finale du concours d'éloquence organisé à l'Hôtel du Département. Jouant aux avocats, ils avaient cinq minutes pour convaincre le jury d'acquitter leur client dans un meurtre daté de 1857.

C'est un exercice ô combien difficile mais si essentiel dans le monde professionnel. Mardi 31 mai, deux classes de lycéens de Pont-Audemer et de Vernon se sont retrouvées en finale du concours d'éloquence «*Effets de manche et faits d'archive*» organisé à l'hôtel du Département. Revêtant le costume de l'avocat, plusieurs groupes d'élèves ont tenté de convaincre le jury que leur client, bien qu'il soit responsable de la mort d'un homme, n'est pas un meurtrier. Florence Gautier, vice-présidente du Département à l'éducation, et Alexandre Rassaërt, vice-président du Département à la culture, composaient une partie du jury en question. «**Savoir parler en public, convaincre, ça sert toujours. Et dans n'importe quel métier, a plaidé l'élue eurois en préambule à cette finale. La forme compte autant que le fond, même si c'est injuste et cruel.**»

Une affaire de meurtre

L'esprit de synthèse est également un point clé de l'exercice. Les lycéens n'avaient que cinq minutes par groupe (certains et certaines ont tout de même dépassé) pour exposer leurs arguments. Un exercice difficile, tant l'affaire recèle d'éléments.

Dans la nuit du 12 juin 1857, Jean-Baptiste Crépel, garde-chasse de la famille de Jeufosse, a mortellement atteint Émile Guillot d'une balle de fusil alors que ce dernier s'était introduit dans la propriété de Saint-Aubin-sur-Gaillon. La victime est un voisin qui s'est montré particulièrement insistant auprès de la fille de la veuve de Jeufosse et de sa préceptrice, les harcelant. Les lycéens se sont succédé pour obtenir l'acquiescement de Jean-Baptiste Crépel. Légitime défense, références au droit pénal, portraits de la victime et de l'accusé... Les élèves ont utilisé tous les éléments à leur disposition pour convaincre ou persuader le jury.

Si les discours ne sont pas toujours fluides (il y a quelques bafouillements ou yeux scotchés aux feuilles), les avocats du jour n'ont pas à rougir de leur prestation. Ils sont parvenus à gérer la pression et à maîtriser la forme pour attirer sur le fond.

« **Je tremble, je ne tiens plus sur mes jambes** », lance Oriane, élève au lycée Risle-Seine de Pont-Audemer après une prestation très réussie qui lui vaudra le 1er prix. « **C'est stressant** », reconnaissent Pauline, Marie, Nina, Souhaïla, Maëlane et Sarah, du lycée Georges-Dumézil, à Vernon. « **Mais quand on y est, on n'y pense pas vraiment.** »

Les classes qui ont participé à cette finale ont été sélectionnées après avoir rédigé une première plaidoirie sur l'affaire, qui fût réellement jugée en 1857. Si tout le monde a été acquitté à l'époque, le fin mot de l'histoire n'a jamais été réellement connu. « **Nous avons eu beaucoup de détails sur cette affaire** », expliquent les lycéens qui travaillent sur le sujet depuis octobre 2021. Un intervenant en théâtre a notamment accompagné les Vernonnais dans la gestuelle, la posture à adopter et le travail de la voix. « **Ensuite, il a fallu s'entraîner et s'imprégner du texte.** »

« On apprend dans les échecs »

Après les huit prestations, le jury a remis ses trois prix et le prix coup de cœur. « **Ce concours est une expérience bonne à prendre, même pour ceux qui perdent**, avait prévenu Alexandre Rassaërt en introduction. **C'est difficile à accepter, mais on apprend dans les échecs.** »

Une fois le podium annoncé, les lycéens avaient tous le sourire, soulagés d'avoir passé l'épreuve en emmagasinant tout un tas de nouvelles compétences, qui pourront leur servir dès les oraux du Bac. Certains auront même peut-être trouvé leur vocation du côté de la justice.

Cyrill Roy



Les lycéens avaient cinq minutes pour convaincre le jury. Cyril Roy